



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
  - VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
  - VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
  - VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
  - VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
  - VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

## **DECIDE**

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Anglais, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

## **Présidente du jury :**

- Mme Karin FISCHER Professeure des Universités

Vice-Présidente du jury :

- Mme Ariane LAINÉ Maître de conférences

## Membres du jury :

- M. Stéphane BRUNEL Professeur certifié
  - Mme Marie-Eve PUGHE Maître de conférences

#### **Article 2 :**

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14 novembre 2025

 Eric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Présidente du jury :**

- Mme Karin FISCHER Professeure des Universités

Vice-Présidente du jury :

- Mme Ariane LAINÉ Maître de conférences

Membres du jury :

- M. Stéphane BRUNEL Professeur certifié  
- Mme Marie-Eve PUGHE Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14 novembre 2025

Eric BLOND